

Quel que soit  
le jour de l'année,  
on prend soin  
de votre véhicule



# AUTOSUR

CONTRÔLE TECHNIQUE AUTOMOBILE

## Quand effectuer votre 1<sup>er</sup> contrôle ?

Votre premier contrôle doit être effectué à votre initiative **dans les 6 mois précédant le 4<sup>e</sup> anniversaire** de la date de 1<sup>ère</sup> mise en circulation de votre véhicule.

**Cette date figure sur votre certificat d'immatriculation.**

## Véhicules concernés en 2024

- Tous les véhicules déjà contrôlés en 2022.
- Tous les véhicules particuliers ou utilitaires, jusqu'à 3,5 tonnes mis en circulation en 2020.
- Tous les véhicules de plus de 4 ans, destinés à la vente, et dont le contrôle date de plus de 6 mois.
- Tous les véhicules immatriculés en carte grise « Collection » déjà contrôlés en 2019.



## Calendrier de passage en fonction de l'année de la première mise en circulation

ANNÉE DE MISE EN CIRCULATION*		
2020	+	+
2019		
2018	+	+
2017		
2016	+	+
2015		
2014	+	+



## Un contrôle complémentaire pour les utilitaires

- Vous êtes propriétaire d'un véhicule utilitaire (CTTE, certains VASP..).
- Vous devez alors effectuer un contrôle complémentaire pollution à partir du début du 11<sup>e</sup> mois et avant la fin du 12<sup>e</sup> mois suivant chaque contrôle obligatoire.
- Passé le 12<sup>e</sup> mois, vous risquez une amende.



## À retenir absolument

- Votre Contrôle Technique : **la validité de votre contrôle est de 2 ans** à partir du contrôle technique périodique. **Elle est de 5 ans** pour les véhicules de collection.
- Votre contre-visite : **ne dépassez pas le délai de 2 mois pour l'effectuer.**  
La réglementation ne permet pas de dérogation.
- Passé ce délai, votre véhicule devra repasser un contrôle complet.



## Attention

- N'attendez pas de convocation.
- En cas de non-présentation de votre véhicule au contrôle, vous risquez une amende de 135 €.
- Avant et après le Contrôle Technique, bien entretenir votre véhicule est essentiel pour votre sécurité !



## Le saviez-vous ?

Vous pouvez effectuer un contrôle volontaire AUTOSUR, total ou partiel, à tout moment de la vie de votre véhicule.



## Conseil pratique

Pour être sûr de la date de votre prochain contrôle, consultez la date de validité mentionnée sur votre certificat d'immatriculation.

«Etude OpinionWay - Juillet 2023 sur la catégorie des centres de contrôle technique»

[www.autosur.fr](http://www.autosur.fr)